

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-109
Référence Nomenclature n°8.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle des solidarités, cohésion sociale, CCAS
Service en charge : Inclusion sociale et Politique de la Ville

Objet : Convention de partenariat entre la Ligue de l'Enseignement, l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône Alpes et la Ville de Firminy portant sur la formation BAFA- Année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que la Commune de Firminy a inscrit comme priorité dans le cadre du projet de mandat l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention tripartite de partenariat entre l'association La Ligue de l'Enseignement, 6 rue Buisson-CS 50514- 42007 Saint Etienne Cedex 1 représentée par Monsieur Gilles EPALLE, et l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône Alpes, 11 rue Bottet- 69140 Rillieux La Pape représentée par Monsieur COCHET Antoine, ainsi qu'avec la Commune de Firminy, représentée par son Maire, Monsieur Julien LUYA,

Considérant que l'association La Ligue de l'Enseignement et l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône Alpes s'engagent à assurer le parcours complet de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs pour 15 stagiaires. Les sessions de formation générale et d'approfondissement auront lieu dans une salle municipale à Firminy. Cette formation est destinée à aider les jeunes entre 16 ans et 25 ans dans leurs recherches d'emploi,

Considérant que la Commune de Firminy s'engage à procéder au règlement de la contribution actualisée au nombre de participants, sur présentation d'une facture auprès de la Ligue 42 d'un montant prévisionnel de 3.502,95 €,

Considérant que la Commune de Firminy sollicitera par voie de demande de subvention des aides auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire dans le cadre du dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de L'Encadrement),

Considérant que la présente convention tripartite de partenariat précise les conditions et les modalités de la formation qui seront mises en œuvre sur la Commune de Firminy,

Et vu le projet de convention tripartite tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention tripartite de partenariat entre l'association La Ligue de l'Enseignement, l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône Alpes et la Commune de Firminy et le versement de la contribution citée dans ladite convention,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-109
Référence Nomenclature n°8.5

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions les plus élevées possibles pour le projet de formation BAFA,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention tripartite de partenariat entre l'association La Ligue de l'Enseignement, l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône Alpes et la Commune de Firminy et le versement de la contribution citée dans ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions les plus élevées possibles pour le projet de formation BAFA,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 Mars 2023

Le Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

**Convention de partenariat entre la Ligue de l'Enseignement, l'Union
Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône Alpes et la Ville
de Firminy portant sur la formation BAFA- Année 2023**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT : M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

